

MINISTRE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

DIRECTION GENERALE DE
L'ORGANISATION DES ETUDES, DE
L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION
SOCIALE ET DES BATIMENTS SCOLAIRES
DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

VIa/GB/cr/2853

Bruxelles, le 19 décembre 1990

- Aux Chefs des établissements de
l'Enseignement organisé par la
Communauté française
- Aux Membres du personnel
enseignant et auxiliaire
d'éducation
- Aux Directeurs et Membres du
personnel des internats autonomes
- A la F.A. P.E.O.

15944 W12

Le document "Projet éducatif" que nous soumettons à votre examen est spécifique à l'Enseignement organisé par la Communauté française.

Nous désirons qu'il fasse l'objet d'une discussion aussi large que possible au sein de chaque établissement.

Les avis, remarques et suggestions que vous formulerez feront l'objet d'une concertation à deux niveaux : les districts socio-éducatifs et le Conseil pédagogique.

Cette dernière instance nous transmettra le fruit de ses travaux avant le 1er mars 1991.

Nous souhaitons que cette consultation, que nous engageons soit pour tous une occasion de définir un projet éducatif mûrement réfléchi.

Nous vous remercions déjà pour la collaboration que vous aurez à coeur - nous en sommes sûrs - de nous apporter.

Le Ministre
de l'Education et de la
Recherche scientifique,

Yvan YLIEFF

Le Ministre
de l'Enseignement et de la
Formation, du Sport, du
Tourisme et des Relations
internationales,

Jean-Pierre GRAFF

EDUQUER AUX SAVOIRS ET AUX SAVOIR-FAIRE

Cette éducation aide le jeune à atteindre, en fonction de ses potentialités et de ses aspirations, son niveau le plus élevé de compétence et d'efficacité et à s'insérer de manière harmonieuse dans la vie socio-professionnelle.

Ceci suppose l'appropriation progressive de connaissances solides et de savoir-faire étendus, ainsi que le développement de l'esprit critique qui, refusant tout endoctrinement, conduit à reviser ses cadres de référence, à s'ouvrir à la formation permanente et au devenir personnel.

Pareille disposition de l'esprit implique non seulement initiative, effort, courage et raisonnement rigoureux, mais également ouverture à la diversité des idées comme source d'enrichissement.

EDUQUER AU SENS SOCIAL ET AU SENS CIVIQUE

Dans une société pluraliste et démocratique où s'expriment de multiples courants de pensée et de réflexion, la participation à la construction d'un monde à la recherche du bonheur postule le respect de l'autre, accompagné de la volonté de l'accepter en tant que différent de soi.

Seule cette tolérance active permettra d'agir en commun en vue d'un mieux-être collectif.

Certes, l'ambivalence fondamentale entre l'éducation à l'autonomie et l'éducation à la vie sociale peut engendrer un conflit intérieur : être à la fois indépendant et solidaire des autres. Cette contradiction nécessite la recherche du sens à donner à l'existence et implique que soit assurée une éducation au sens social et démocratique qui privilégie tout ce qui enrichit l'homme : le dialogue, l'entraide, l'altruisme, la solidarité, le souci de l'objectivité, la reconnaissance des droits de l'homme, la volonté de justice, l'amour.

FAVORISER L'EPANOUISSEMENT PERSONNEL ET L'ACQUISITION D'UN SAVOIR-ETRE

L'épanouissement personnel et le savoir-être trouvent leur fondement dans la connaissance et l'acceptation de soi, liées à une volonté de développement équilibré de la personne tant dans son corps que dans son esprit et son affectivité. Alliées à la compétence, la confiance en soi et l'authenticité confèrent à l'homme une capacité de liberté et d'autonomie qui lui permet de déterminer et d'assumer ses propres choix en toute responsabilité, de se dépasser sans cesse et de s'épanouir affectivement et culturellement.

Ce type d'éducation se conçoit tout naturellement dans un milieu ouvert où l'élève tantôt écoute, assimile et reproduit tantôt agit, imagine et construit. Elle requiert, en même temps qu'une pédagogie adéquate, un mode de relations basé sur l'information la plus large, le dialogue, le consensus ainsi qu'un type de fonctionnement associatif pour assurer une gestion dynamique de l'école. L'éducateur exercera donc une autorité fondée sur l'ascendant qu'il lui est reconnu en raison du sérieux et de la rigueur de son travail, de sa disponibilité, de son aptitude à pratiquer une relation humaine, caractérisée par une compréhension sans complaisance et par des rapports d'égalité sans démission.

Jeunes et adultes vivront ainsi en harmonie dans une école accueillante, attentive aux droits et aux devoirs de chacun et respectueuse de tous, une école où chaque jeune s'efforcera d'atteindre son niveau d'excellence.

Le Ministre de l'Education et de la Recherche scientifique,

Le Ministre de l'Enseignement et de la Formation, du Sport, du Tourisme et de Relations internationales,

Yvan YLIEFF

Jean-Pierre GRAFE